

## SUCCESSION ET DE DONATION

---

### TARIFS DES DROITS DE SUCCESSION OU DE DONATION

#### Succession ou donation en ligne directe, fraction de part nette taxable

Montant taxable après abattement	Taux
Moins de 7 699 EUR	5%
Entre 7 699 EUR et 11 548 EUR	10%
Entre 11 548 EUR et 15 195 EUR	15%
Entre 15 195 EUR et 526 760 EUR	20%
Entre 526 760 EUR et 861 050 EUR	30%
Entre 861 050 EUR et 1 722 100 EUR	35%
Supérieure à 1 722 100 EUR	40%

#### Succession entre époux ou partenaires pacsés

Pour les décès survenus depuis le 22 août 2007, les conjoints survivants et les partenaires liés au défunt par un pacte civil de solidarité (PACS) sont exonérés des droits.

#### Donations entre époux ou partenaires pacsés, fraction de part nette taxable

Montant taxable après abattement	Taux
Moins de 7 699 EUR	5%
Entre 7 699 EUR et 15 195 EUR	10%
Entre 15 195 EUR et 30 390 EUR	15%
Entre 30 390 EUR et 526 760 EUR	20%
Entre 526 760 EUR et 861 050 EUR	30%
Entre 861 050 EUR et 1 722 100 EUR	35%
Supérieure à 1 722 100 EUR	40%

#### Succession ou donation entre frères et sœurs, fraction de part nette taxable

Montant taxable après abattement	Taux
Inférieure à 23 299 EUR	35%
Supérieure à 23 299 EUR	45%

#### Successions ou donation entre d'autres personnes

Situation où les montants sont taxables après abattement	Taux
Succession entre parents jusqu'au quatrième degré inclus	55%
Succession entre parents au-delà du quatrième degré ou entre personnes non parentes	60%



## EXONERATION ET ABATTEMENTS

Le tableau suivant présente de manière synthétique l'ensemble des abattements personnels applicables aux successions et/ou aux donations en faisant ressortir leur montant avant et après la réforme de la loi TEPA applicable à compter du 22 août 2007 et actualisés au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

<b>Abattements sur les successions et les donations</b>			
<b>Lien parenté de</b>	<b>Mutations concernées</b>	<b>Montant de l'abattement (en euros)</b>	
		<b>Montant avant le 22 août 2007</b>	<b>Montant nouveau résultant de l'actualisation au 1<sup>er</sup> janvier 2008</b> <i>Abattements bénéficiant d'une actualisation annuelle</i>
Conjoint marié	Successions	76.000 (1)	(exonération)
	Donations	76.000	76.988
Partenaire d'un PACS	Successions	57.000	(exonération)
	Donations	57.000	76.988
Ascendants Enfants vivants ou représentés	Successions	50.000 (1)	151.950
	Donations	50.000	151.950
Petits- enfants	Donations	30.000	30.390
Arrière-petits- enfants	Donations	5.000	5.065
Frères et sœurs	Successions	5.000	15.195
	Donations	5.000	15.195
Frères et sœurs vivant sous le même toit	Successions	57.000	(exonération)
Neveux et nièces	Successions	0	7.598
	Donations	5.000	7.598
Handicapé	Successions	50.000	151.950
	Donations	50.000	151.950

(1) Plus abattement global de 50.000 €, réparti au prorata des droits de chacun dans la succession ;

**BI LOI TEPA**